



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE.

MUNICIPALITÉ D'ARVEYRES

2023-2025

INTRODUCTION

En termes de compétences statutaires, la Ville a la charge des écoles publiques. Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. La commune gère également les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école. La commune prend également en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé du premier degré, conformément à la loi. Depuis avril 2018, la Ville dispose également d'un Accueil de Loisirs, géré par la CALI. La municipalité d'Arveyres souhaite poursuivre et compléter l'action éducative envers les enfants de 3 à 12 ans.

Notre projet doit répondre à plusieurs critères :

- Service de garde nécessaire qui répond à une demande des parents d'avoir un moyen de garde périscolaire.
- Service d'accueil et d'activités adapté aux âges et besoins des enfants avec un accès aux loisirs pour tous.
- Service éducatif qui favorise le développement de l'enfant et qui est accueilli dans un contexte de détente en continuité avec les autres acteurs de l'éducation que sont la famille et l'école.

Donc, nous voulons permettre aux enfants de la commune, grâce à l'ALAE, de vivre un temps de découverte de soi et des autres, en développant leur éveil à la vie sociale et leur prise de responsabilité mais aussi en favorisant leur épanouissement culturel et physique.

Le but étant de mettre en place une organisation et des activités adaptées pour que l'enfant puisse développer sa créativité (artistique, manuelle...), son autonomie (langage, décision, responsabilisation...), être sensibilisé à son environnement (social et humain, naturel), conserver et compter à tout moment sur un repère affectif.

Ainsi, nous organiserons nos accueils collectifs de mineurs (ACM) en s'appuyant sur 3 objectifs éducatifs essentiels :

- Faciliter la vie de groupe et l'accès à la socialisation
- Favoriser l'éveil, l'épanouissement et la découverte
- Etre respectueux des autres et de son environnement

1) Faciliter la vie de groupe et l'accès à la socialisation

Cet objectif est très important pour l'enfant. L'ALAE est un lieu de rencontres, d'échanges où la vie collective est organisée. Ce lieu permettra à l'enfant d'être acteur de sa vie, il lui permettra de prendre des décisions qui guideront le rythme de sa journée.

2) Favoriser l'éveil, l'épanouissement et la découverte

L'ALAE est un accueil collectif de mineurs qui doit rester le plus individualisé possible.

Les activités mises en place doivent satisfaire aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- Développer l'imaginaire, l'autonomie, la prise de risque, la création, la recherche de sensation, le sens de l'effort.
- Satisfaire au besoin de connaissance du réel, de socialisation, de sécurité physique, d'action sur les choses, de repos.

Tout ceci permettra à chacun de se construire.

3) Etre respectueux des autres et de son environnement

D'abord, le respect des autres : cet objectif dépendra en grande partie de l'équilibre qui sera recherché entre le développement de l'individu et la vie de groupe.

Nous recherchons à encourager le développement personnel de chaque enfant, mais aussi à favoriser l'intégration, les rencontres et la connaissance des autres.

L'enfant devra apprendre à respecter le matériel pédagogique, les locaux, les lieux d'accueil. De même, la sensibilisation de l'enfant à la protection de l'environnement (développement d'une démarche citoyenne) sera une préoccupation importante.

D'autre part, nous veillerons à faire respecter le principe de la laïcité.

Pour finir, dans ce projet communal d'intérêt éducatif, la municipalité s'engage à apporter son appui dans sa conception et sa mise en œuvre tant sur le plan financier, matériel, qu'en locaux ou en personnels.

L'enfant est bien fondamentalement acteur de son développement, résultat d'une action de partenariat et d'interaction entre lui et l'adulte ; respecter ses besoins, c'est déjà participer à son épanouissement.

FAIT À ARVEYRES, LE 1/09/2023

Cachet et signature de Monsieur le Maire,

Bernard Guilhem.

Coordinateur périscolaire,

Monsieur Valentin ZECCHI